

4.4 Conditions de travail

En 2016, 61 % des ouvriers déclarent subir au moins trois contraintes physiques dans leur travail, contre 12 % des employés administratifs et 6 % des cadres (*figure 1*). Les salariés de la **fonction publique hospitalière** (FPH) sont plus exposés (56 %) que ceux de la **fonction publique de l'État** (FPE ; 19 %) et du secteur privé (34 %).

Les ouvriers qualifiés et les agents de la FPH cumulent de fortes contraintes de rythme de travail (cadence automatique d'une machine, demandes extérieures, etc.) et un manque d'autonomie. En 2016, 53 % des ouvriers qualifiés déclarent être soumis à au moins trois contraintes de rythme (contre 35 % de l'ensemble des salariés), 46 % des ouvriers non qualifiés disent qu'ils ne peuvent pas régler eux-mêmes les incidents (contre 30 % de l'ensemble des salariés). Les cadres, eux, sont soumis à une forte pression temporelle pour effectuer leur travail : 75 % d'entre eux déclarent devoir souvent s'interrompre pour effectuer une tâche non prévue, contre 65 % de l'ensemble des salariés. Cependant, ils disposent de plus d'autonomie : seuls 16 % d'entre eux ne peuvent régler eux-mêmes les incidents. Chez les cadres, femmes et hommes déclarent des niveaux d'autonomie assez proches, alors que les écarts entre sexes sont plus marqués, au détriment des femmes, pour les ouvriers et les employés de commerce. Les contraintes de rythme de travail et de pression temporelle diffèrent davantage entre les salariés des divers versants de la **fonction publique** qu'entre les salariés du privé et du public. Quatre salariés de la fonction publique hospitalière sur cinq doivent souvent interrompre leur travail, contre deux sur trois dans le secteur privé, la fonction publique de l'État et la **fonction publique territoriale** (FPT).

77 % des salariés du privé déclarent être « aidés par leurs supérieurs hiérarchiques pour mener à bien leurs tâches », autant que les agents de la fonction publique (76 %). En revanche, ces derniers disent un peu plus souvent « recevoir l'aide de leurs collègues »

(87 %) que les salariés du privé (82 %). Le soutien entre collègues apparaît plus fort pour les hommes (87 %) que pour les femmes (79 %).

En 2016, 17 % des salariés déclarent avoir subi « une agression verbale, physique ou sexuelle de la part du public au cours des douze derniers mois » ; c'est plus particulièrement le cas pour les employés et les professions intermédiaires, ainsi que pour les agents de la fonction publique travaillant en contact direct avec le public. La fréquence des agressions au sein du collectif de travail, elle, ne varie guère d'une catégorie à l'autre : pour chacune d'entre elles, environ 12 % des salariés déclarent avoir subi une « agression verbale, physique ou sexuelle de la part des collègues ou des supérieurs au cours des douze derniers mois », à l'exception de la FPH où cette proportion s'élève à 17 %.

Concernant le sentiment de reconnaissance, 74 % des salariés estiment que leur travail est reconnu à sa juste valeur : c'est un peu moins souvent le cas des employés administratifs et les ouvriers non qualifiés (70 %), mais un peu plus fréquent chez les cadres (80 %).

En 2016, 10 % des salariés déclarent « devoir toujours ou souvent faire des choses qu'ils désapprouvent ». Ces conflits de valeurs sont un peu plus souvent signalés par les employés de commerce et de service et les ouvriers. Un quart des salariés disent « craindre pour leur emploi dans l'année qui vient » : ce sentiment d'insécurité socio-économique touche davantage les salariés du privé, et en particulier les ouvriers non qualifiés.

En 2017, plus d'un salarié sur dix (11 %) est exposé à au moins un produit chimique cancérigène sur son lieu de travail, au cours de la dernière semaine travaillée précédant l'enquête (*figure 2*). Parmi les salariés exposés, sept sur dix sont des ouvriers, et près de neuf sur dix sont des hommes. Les domaines professionnels les plus concernés, ceux de la maintenance et de la construction, sont en effet à prédominance masculine. ■

Définitions

Fonction publique hospitalière (FPH), **fonction publique de l'État** (FPE), **fonction publique**, **fonction publique territoriale** (FPT) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? », *Dares Analyses* n° 041, septembre 2019.
- « Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ? », *Dares Analyses* n° 082, décembre 2017.

1. Conditions de travail des salariés par catégorie socioprofessionnelle, sexe et type d'employeur en 2016

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Privé	Fonction publique
Contraintes et risques physiques									
Avoir au moins trois contraintes physiques ¹	34	28	39	6	26	36	62	34	32
Intensité du travail et pression temporelle									
Avoir au moins trois contraintes de rythme ²	35	29	41	24	35	29	52	37	27
Devoir se dépêcher	45	48	42	49	46	43	43	46	41
S'interrompre pour effectuer une tâche non prévue	65	68	63	75	74	65	48	65	67
Autonomie, marges de manœuvre									
Avoir un travail répétitif	43	46	39	12	28	56	66	45	36
Ne pas pouvoir régler soi-même les incidents	30	34	27	16	25	35	41	30	31
Coopération, soutien - Être aidé pour mener les tâches à bien par :									
les supérieurs hiérarchiques	77	75	79	77	79	76	76	77	76
les collègues	83	79	87	88	89	74	84	82	87
Conflits, harcèlement									
Victime d'une agression ³ de la part :									
– du public	17	20	13	13	21	22	6	13	28
– de collègues ou supérieurs hiérarchiques	11	13	10	12	12	11	12	11	13
Reconnaissance									
Au vu des efforts, recevoir l'estime et le respect que mérite le travail	74	72	76	80	74	72	72	74	74
Conflits de valeur									
Devoir faire des choses que je désapprouve (toujours, souvent)	10	10	10	6	8	11	14	11	8
Insécurité socio-économique									
Crainte pour son emploi	24	26	23	18	23	25	29	26	18

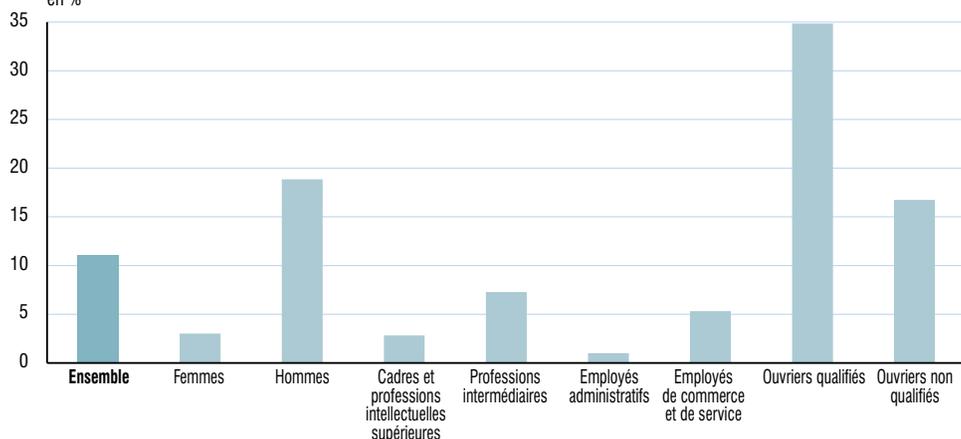
1. Parmi les cinq contraintes physiques : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, devoir porter ou déplacer des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations. 2. Parmi les sept contraintes de rythme : rythme de travail imposé par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, cadence automatique d'une machine, autres contraintes techniques, dépendance immédiate vis-à-vis des collègues, normes de production à satisfaire en une journée, demande extérieure, contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie. 3. Au cours des 12 derniers mois, agression verbale, physique ou sexuelle.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés.

Sources : Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquête Conditions de travail et Risques psychosociaux 2016.

2. Exposition à au moins une substance cancérigène selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2017

en %



Champ : France, ensemble des salariés.

Source : Dares, enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) 2017.